



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

**CONSEIL EXECUTIF**  
**Cent troisième session**  
**Point 7 de l'ordre du jour provisoire**

**EB103/12**  
**28 octobre 1998**

---

## **Nomination du Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est**

1. Le mandat du Dr Uton Muchtar Rafei en qualité de Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est expire le 28 février 1999.
2. A sa cinquante et unième session, le Comité régional de l'Asie du Sud-Est, conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé et à l'article 49 de son propre Règlement intérieur, a désigné le Dr Uton Muchtar Rafei pour un nouveau mandat en qualité de Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est et a adopté la résolution suivante :<sup>1</sup>

Le Comité régional,

Vu l'article 52 de la Constitution; et

Conformément à l'article 49 de son Règlement intérieur;

1. DESIGNNE le Dr Uton Muchtar Rafei en qualité de Directeur régional pour l'Asie du Sud-Est; et
2. PRIE le Directeur général de proposer au Conseil exécutif la nomination du Dr Uton Muchtar Rafei pour un nouveau mandat à compter du 1<sup>er</sup> mars 1999.

### **ACTION DU CONSEIL EXECUTIF**

3. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner cette résolution conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution et de l'article 48 du Règlement intérieur du Conseil exécutif.

= = =

---

<sup>1</sup> Résolution SEA/RC51/R1.